

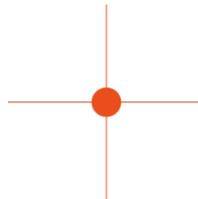


Pays Vallée de la Sarthe

Schéma Directeur Cyclable

Compte-rendu des ateliers avec les
citoyens

30 avril 2022



1. PARTICIPANTS

Nom, Prénom	Structure	Fonction/statut	Adresse mail
Blin Didier	Parcé-sur-Sarthe		
Bousset Valérie	Louplande		
Brivain Fabrice	Sablé-sur-Sarthe		
Conilleau Maurice	Louplande		
Delattre Céline	Sablé-sur-Sarthe		
Guyard Sylvie	Bouessay		
Hurel Martine	Solesmes		
Louvet-Galcier Thomas	Sablé-sur-Sarthe		
Nasarre Odile	Louplande		
Roulier Valérie	Louplande		
Pablo Carreras	Codra	Directeur d'études	p.carreras@codra-conseil.com
Romain Artarit	Codra	Chargé d'études	r.artarit@codra-conseil.com



2. INTRODUCTION

Cet atelier avec les citoyens, qui s'est tenu le samedi 30 avril 2022 à Brûlon, avait pour objectif de connaître les conditions de déplacements à vélo, les besoins des usagers, les axes de demande, les aménagements existants ou en projet, les points durs..., ainsi que de prendre en compte les attentes des citoyens en termes de développement vélo. Le présent document synthétise les échanges de cette réunion.

3. SYNTHÈSE DES ÉCHANGES

Secteur Est

Conditions de circulation

- Les villages du secteur sont proches mais les routes sont inconfortables pour les vélos.
- Les dépassements des vélos par les voitures sont souvent dangereux.
- L'interdiction de circulation de poids-lourds sur certains axes routiers n'est pas toujours respectée.
- Il existe un chemin de randonnée (VTC/VTT) au niveau de Louplande (via Le Grand Sablon et La Grande Molière).
- Un chaudiou a été aménagé sur la route du Pavillon, entre Saint-Georges-du-Bois et Allones (à l'extérieur du territoire).
- Il a été évoqué l'idée de réaménager des chemins communaux pour l'usage du vélo, afin d'éviter des axes routiers plus fréquentés.
- La sécurisation des déplacements sur les routes représente un véritable enjeu.
- L'apaisement de la circulation représente également un enjeu important.
- Les conditions météorologiques peuvent représenter un frein à l'usage du vélo.

Déplacements domicile-travail

- En semaine, les déplacements le midi pour aller se restaurer seraient trop longs à faire en vélo.
- La mise à disposition de douches et vestiaires pour les employés des entreprises favoriserait l'usage du vélo.
- Le covoiturage serait difficile à mettre en place en raison :
 - Du fait que les horaires de travail varient d'une personne à une autre, ce qui pourrait générer des temps d'attente.
 - De l'absence d'aires de covoiturage.
- La question de la promotion du télétravail pour réduire le nombre de déplacements a été posée.

Déplacements domicile-études

- Les déplacements des jeunes vers les collèges sont dangereux en raison de la circulation.
- Des itinéraires de rabattement vers le collège de la Suze sont nécessaires, en particulier depuis les communes de Saint-Jean-du-Bois, Fercé-sur-Sarthe, Chemiré-le-Gaudin, Souigné-Flacé via Louplande,



Voivres-lès-Le Mans, Roëzé-sur-Sarthe. La desserte du collège de la Suze-sur-Sarthe favoriserait l'autonomie des enfants.

- Des cheminements modes actifs ont été aménagés à La Suze-sur-Sarthe dans les nouveaux quartiers, ce qui permet notamment aux enfants de se rendre à l'école à pied ou à vélo.
- Des parkings vélo sont aménagés dans les établissements scolaires de la Suze-sur-Sarthe.
- Actuellement, aucun système de pédibus ou vélobus n'a été mis en place. Ces systèmes présenteraient un potentiel s'ils étaient portés par les citoyens.
- Par le passé, la mise en place d'un pédibus à Louplande avait été évoquée, mais cela n'a jamais abouti.

Intermodalité

- Il est important que les gares soient accessibles pour les vélos, au moyen de rampes d'accès par exemple.
- Un parking vélo (abrité mais non sécurisé) est aménagé au niveau de la gare de la Suze-sur-Sarthe

Besoin de liaisons et de services

- Il faudrait créer une liaison entre Louplande et La Suze-sur-Sarthe. La RD 233, reliant ces deux communes, présente plusieurs difficultés : route sinueuse, étroite, avec des virages et un fort relief. De plus, cette route supporte un trafic de poids-lourds important, malgré l'interdiction de circulation.
- Au regard de la dangerosité des déplacements sur la RD233, un itinéraire faisant un détour par Voivres-lès-Le Mans pourrait être envisagé. Cet itinéraire serait plus agréable, bien que plus contraint en raison d'un tel détour.
- Une autre alternative à la RD233 serait d'aménager la route communale entre les hameaux de Sablonnet (Roëzé-sur-Sarthe) et du Frêne (Voivres-lès-Le Mans). Il faudrait cependant mettre en place une signalétique permettant une meilleure visibilité des cyclistes (action moins compliquée que l'aménagement de la RD).
- Une liaison entre Louplande et Saint-Georges-du-Bois serait nécessaire pour rejoindre la maison de santé, la pharmacie, la zone commerciale. La vitesse de circulation sur la RD309 pourrait être problématique.
- Une liaison Louplande – Etival-lès-Le Mans – Le Mans serait également nécessaire.
- Il existe un besoin pour la création d'un atelier de réparation de vélos à La Suze-sur-Sarthe.
- L'autopartage et/ou la location de voitures pourraient contribuer à diminuer le nombre de voitures.



Secteur Ouest

Aménagements cyclables à Sablé-sur-Sarthe

- Plusieurs contributions ont été recueillies au sujet des conditions de circulation sur la RD 306 :
 - Au nord de la gare, la RD 306, dispose d'une piste cyclable seulement dans en direction du nord., alors qu'une bande cyclable est aménagée dans l'autre sens. La circulation à vélo reste difficile sur cet axe. Les participants proposent de mettre en place une piste cyclable dans les deux sens. Des chicanes pourraient aussi être mises en place, afin de ralentir la vitesse, tout en permettant la continuité des vélos.
 - A l'est du centre-ville, la RD 306 est équipée de bandes cyclables, mais elles n'offrent pas les conditions de sécurité nécessaires pour les vélos (trafic important, vitesses élevées...). De plus, au niveau de l'intersection avec la RD 22, le feu vert est déclenché par le poids des véhicules, ce qui exclut les vélos. La traversée des piétons est gérée par un bouton poussoir, mais cela n'est pas adapté aux besoins des cyclistes.
 - La section Nord de la RD 306 (en dehors de la zone urbanisée) se caractérise par une absence d'aménagements cyclables et par des trafics très élevés. A ce jour, elle n'est pas adaptée à la pratique du vélo. Cela pénalise les déplacements depuis les communes plus au nord. D'un autre côté, la rue de Farce et la route de Ballée semblent beaucoup plus adaptées à la mise en place d'un aménagement cyclable. Cela permettrait d'éviter la RD 306, en se connectant aux aménagements existants à l'approche de la gare.
 - La création d'un aménagement cyclable sur le chemin de Chesnaies permettrait de desservir le Moulin de Grez.
- Sur la rue Gambetta, le franchissement souterrain de la voie ferrée représente un point dur très pénalisant, car l'aménagement cyclable disparaît et le trafic reste élevé.
- La section Sud de la RD 24 présente des conditions difficiles pour les vélos, ce qui pénalise les déplacements depuis les communes au sud du Pays Sabolien.
- Les participants souhaitent la création d'un aménagement cyclable sécurisé le long de la RD 309, en sortie du centre-ville, permettant de rejoindre la voie verte existante plus loin. Cet aménagement est bien prévu dans le plan vélo de Sablé-sur-Sarthe. Il permettra la desserte du centre commercial Leclerc et du pôle santé de Sablé-sur-Sarthe.
- L'allée du Québec et la rue du Moulin (à proximité de l'hippodrome) pourraient être utilisés pour créer des itinéraires cyclables.
- A ce jour, il n'existe aucun itinéraire cyclable continu sur les quais de Sablé-sur-Sarthe. Les quelques rues existantes sont discontinues, en impasse ou réservées aux riverains. A l'avenir, si une voie verte voyait le jour le long de la Sarthe, des servitudes de passage pourraient être établies avec les riverains. Par ailleurs, à l'est de la commune, il existe un chemin longeant la Sarthe (derrière les parcelles agricoles) qui pourrait être valorisé pour les vélos.

Aménagements cyclables dans les autres communes du Pays Sabolien

- Pour le besoin entre Bouessay et Sablé-sur-Sarthe, il faudra éviter d'emprunter la RD 306, au regard de son fort trafic. La solution idéale consisterait à valoriser la rue de Grez et le chemin de La Lande. Toutefois, ce chemin s'interrompt au sud de la commune. Il faudrait étudier son prolongement vers le Moulin de Grez. Ensuite cet itinéraire pourrait emprunter chemin de Chesnaies (en connexion avec le futur itinéraire vers le centre de Sablé-sur-Sarthe). Une autre option consisterait à emprunter la rue de Souvigné et la RD 220, mais cela impliquerait un détour très important pour les cyclistes.
- Pour le déplacement entre Souvigné-sur-Sarthe et Sablé-sur-Sarthe, l'utilisation de la RD 309 (à l'est de la commune) semble inévitable. Toutefois, en entrée à Sablé-sur-Sarthe, il serait possible



d'emprunter le chemin de la Petite Croix (au lieu de la RD 309). A plus long terme, si une voie verte est mise en place le long de la Sarthe, il serait possible de se rabattre sur cette voie verte, afin de rejoindre Sablé-sur-Sarthe.

- Il existe aussi un besoin entre Courtiliers et Sablé-sur-Sarthe, mais la RD 24 n'est pas adaptée à l'usage du vélo. La RD 263 est plus adaptée, mais le tronçon situé au nord de Courtiliers reste à sécuriser. De toutes façons, il faudrait utiliser la RD 24 pour accéder à Sablé-sur-Sarthe.
- Les participants évoquent aussi un besoin important pour les communes situées au sud-est du Pays Sabolien (Vion, Louailles, Le Bailleul...). Il semble très difficile de créer un aménagement cyclable sur la RD 306. Il est plutôt demandé d'utiliser l'emprise de l'ancienne voie ferrée pour y implanter une voie verte.
- Quant à Solesmes, il faudrait aussi créer un aménagement vers Sablé-sur-Sarthe. L'idéal serait de se rabattre vers la voie verte de la RD 309. La première option serait d'aménager la RD 138 et le chemin de la Haute Mansonnière, entre le centre Solesmes et la RD 309. Toutefois, cela nécessiterait d'aménager un tronçon supplémentaire de la RD 309 pour se connecter à la voie verte existante plus à l'ouest. La deuxième option serait d'aménager le chemin de la Senotière, permettant de se connecter à la voie verte existante sur la RD 309.
- Les habitants de Percé-sur-Sarthe souhaiteraient aussi se rendre à Sablé-sur-Sarthe à vélo. La RD 309 relie ces deux communes, mais elle présente des conditions difficiles pour les vélos. L'aménagement de cette route serait très favorable pour les personnes de Percé. Des discussions pourraient être engagées avec le Département dans le cadre du schéma cyclable. Une deuxième option serait d'emprunter la RD 53 vers Vion, puis la RD 134 et la RD 138, mais cela impliquerait un détour important pour les cyclistes. Une troisième option à envisager serait d'emprunter les chemins Guisniers, Grêlerie, Maltière, Beaucé, etc..., mais cela impliquerait un dénivelé important (au nord de Percé), en plus d'un détour assez pénalisant.
- A l'intérieur de Percé-sur-Sarthe, les rues du centre-bourg sont étroites. La plupart de ces rues sont réglementées en zone 30 et à sens unique, mais aucun aménagement n'a été réalisé pour les vélos. Il est proposé de matérialiser des double-sens-cyclables sur les rues à sens unique. De plus, le centre-bourg de cette commune souffre d'un manque de stationnement vélo.
- La liaison entre Juigné-sur-Sarthe et Sablé-sur-Sarthe correspond aussi à un besoin pour les déplacements utilitaires (achats, services santé...). Toutefois, la RD 22 n'est pas adaptée à la pratique du vélo, même si son cadre est attractif. Elle présente un fort trafic et une faible visibilité. Des chicane ont été aménagées au niveau du hameau du Pont Etroit, mais elles ne tiennent pas compte des cyclistes. Une autre option serait de se rabattre sur la RD 138, qui accueille La Sarthe à Vélo (à Solesmes), mais il faudrait traiter le tronçon au niveau de La Martinière, qui présente des problèmes de sécurité.

Remarques générales sur les aménagements cyclables

- L'accès aux grands équipements situés à Sablé, tels que les établissements scolaires et le centre aquatique, représentent des priorités pour le schéma cyclable.
- Il sera important d'éclairer les principales liaisons cyclables, pour permettre d'accueillir les déplacements effectués en hiver ou en horaire décalé

Services cyclables

- Il est proposé d'étudier la mise en place d'un service de location de vélos en gare de Sablé-sur-Sarthe.
- De plus, il serait intéressant d'étudier la mise en place d'un service de location longue durée de VAE, afin d'encourager l'expérimentation et le changement de comportement.



- Les participants souhaiteraient la mise en place d'actions de sensibilisation et de mesures d'expérimentation à la mobilité durable sur le territoire.
- Les interventions de sensibilisation et de formation dans les établissements scolaires sont considérées comme indispensables pour travailler sur les comportements des futurs adultes.
- Les participants proposent la fermeture des rues devant les écoles aux moments d'entrée / sortie des élèves, ainsi que la création de parkings à proximité de ces établissements, afin de favoriser la pratique des modes actifs pour s'y rendre.
- Le label Employeur Pro-Vélo (mis en place par l'ADEME et la FUB) vise à accompagner les employeurs dans le développement d'une culture vélo au sein de leurs établissements. Il serait intéressant d'accompagner les entreprises du territoire dans la mise en place de ce programme. Les collectivités pourraient aussi développer leur propre label, dans le cadre d'une démarche d'exemplarité territoriale.
- L'association AIME organise des balades à vélo et des visites pour évaluer les aménagements cyclables sur le territoire.
- L'association Alpha Sablé organise une ressourcerie (repair café), ainsi que des formations vélo auprès de personnes immigrées. Elle pourrait participer de la mise en place d'un atelier vélo participatif sur le territoire. Cet atelier pourrait proposer des sessions d'auto-réparation, ainsi qu'un système de recyclage / revente de vélos d'occasion.

Stationnement cyclable

- La commune de Sablé-sur-Sarthe dispose de nombreux établissements scolaires (collèges, lycées). Il sera important de développer le stationnement cyclable dans ces établissements.
- La zone commerciale du Carrefour (au sud de Sablé-sur-Sarthe) dispose de quelques emplacements de stationnement cyclable. Ils seront à développer dans les années à venir.
- La zone commerciale Leclerc et le pôle santé, situés à l'est Sablé-sur-Sarthe, ne disposent pas de stationnement cyclable. Il faudrait développer le stationnement cyclable dans ce secteur.
- Quant à la zone commerciale Super U (au nord de Sablé-sur-Sarthe), elle dispose de quelques emplacements pour les vélos, mais ceux-ci restent également à développer.

